

**POLITIQUE DE PROTECTION  
DE L'ENFANCE ET DES  
PERSONNES VULNÉRABLES**

*We are NOT Weapons of War*

MIS À JOUR : NOVEMBRE 2024

## Déclaration d'engagement en matière de protection de l'enfance et des personnes vulnérables de We are NOT Weapons of War

We are NOT Weapons of War (WWoW) considère toute forme de maltraitance, d'exploitation ou de négligence envers les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables comme inacceptable. Nous reconnaissons le droit de chaque enfant à être protégé contre les abus, à vivre dans un environnement sûr et à se développer dans la dignité et le respect. Nous sommes conscients que notre travail peut engendrer des relations de pouvoir inégales entre les membres du personnel de WWoW, ses représentants et représentantes, et les communautés que nous servons. Ces déséquilibres de pouvoir peuvent exposer particulièrement les enfants et les individus vulnérables à des risques de maltraitance.

WWoW s'engage à prévenir activement ces risques à travers la sensibilisation, la formation, et l'application stricte de cette Politique de protection de l'enfance et des personnes vulnérables. Nous nous engageons également à répondre rapidement et efficacement à toute situation ou allégation de maltraitance portée à notre attention.

La protection des enfants et des personnes vulnérables est essentielle pour préserver l'intégrité de notre organisation, maintenir la confiance du public, des donateurs, donatrices, et partenaires, et garantir que nous puissions atteindre nos objectifs avec responsabilité et respect.

**Tous les employés, employées, représentants et représentantes de WWoW doivent respecter les normes les plus strictes en matière de conduite professionnelle et se conformer pleinement à cette politique de protection de l'enfance et des personnes vulnérables, ainsi qu'aux autres politiques organisationnelles.**

## 1. OBJECTIFS

Cette politique de protection de l'enfance et des personnes vulnérables a été mise en place pour répondre aux objectifs suivants :

### 1. Protéger les droits des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables

Garantir que tous les enfants, jeunes et adultes vulnérables soient protégés contre la maltraitance, la violence, la négligence ou l'exploitation dans toutes les activités et programmes de We are NOT Weapons of War (WWoW).

### 2. Promouvoir une culture de responsabilité partagée

Assurer que tous les employés, employées, représentants et représentantes de WWoW, ainsi que les organisations partenaires, comprennent et respectent les normes internationales de protection, en contribuant à leur mise en œuvre.

### 3. Adopter une politique de tolérance zéro

Affirmer clairement que WWoW ne tolérera aucune forme de maltraitance, et prendre des mesures immédiates et appropriées pour traiter toute violation ou allégation de violation de cette politique.

### 4. Prioriser l'intérêt supérieur des individus protégés

S'assurer que toutes les décisions et actions affectant les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables priorisent leur intérêt supérieur, en respectant leurs besoins spécifiques et en garantissant leur sécurité.

### 5. Mettre en place un système de signalement accessible et confidentiel

Offrir des mécanismes clairs, sûrs et confidentiels pour signaler toute suspicion ou cas avéré de maltraitance, et garantir que les signalements soient traités avec sérieux et diligence.

### 6. Prévenir tout risque de préjudice

Mettre en œuvre des mesures proactives pour identifier, réduire et minimiser les risques d'exposition des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables dans le cadre des programmes et opérations de WWoW.

### 7. Encourager la transparence, l'information et la prise de décision éclairée des enfants ou de leurs représentants

Informar les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables de leurs droits, des risques liés à leur participation, des comportements inappropriés du personnel ou des affiliés de WWoW, et des moyens disponibles pour signaler toute préoccupation.

### 8. Faciliter la participation et l'expression des bénéficiaires

Reconnaître et respecter le droit des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables à exprimer leurs opinions, et favoriser leur participation significative dans les décisions qui les concernent.

### 9. Respecter la dignité et la valeur intrinsèque de chaque individu

Traiter toutes les personnes avec dignité et respect, en reconnaissant leur valeur intrinsèque en tant qu'êtres humains et en protégeant leur intégrité morale et physique.

### 10. Gérer les risques de manière proactive

Intégrer une gestion des risques efficace dès la phase de planification jusqu'à la mise en œuvre des activités, pour assurer la protection des bénéficiaires dans toutes les circonstances.

En adoptant cette politique, WWoW réaffirme son engagement envers la sécurité, la dignité et les droits des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables, tout en promouvant des normes éthiques et humanitaires élevées dans toutes ses actions.

## 2. DÉFINITIONS

- Enfant : Tout être humain de moins de 18 ans, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989.
- Adulte vulnérable : Une personne qui, en raison d'un handicap, de l'âge, du genre, du statut social et économique, de la maladie ou du contexte, peut être incapable de se protéger contre la maltraitance, le préjudice ou l'exploitation.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes suivantes sont tenues de se conformer à cette politique dans le cadre de leurs fonctions et lorsqu'elles représentent **We are NOT Weapons of War**, quelle que soit leur capacité :

- Le personnel permanent et temporaire
- Les bénévoles et les stagiaires
- Les consultants
- Le Conseil d'administration
- Les visiteurs invités (donateurs, médias, journalistes)
- Les organisations partenaires
- Les entrepreneurs tiers (fournisseurs, constructeurs)
- Les membres des organismes de recherche, et tous les affiliés de We are NOT Weapons of War

#### 4. NORMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Les normes ci-dessous s'appliquent à tous les employés, toutes les employées, représentantes et représentants de **We are NOT Weapons of War**. Elles définissent les règles de conduite requises dans la vie personnelle et professionnelle. La liste de règles ci-dessous n'est pas exhaustive.

Tous les employés, toutes les employées, représentantes et représentants de **We are NOT Weapons of War** **doivent** :

1. Être conscient des indicateurs de maltraitance, de violence, de négligence ou d'exploitation.
2. Traiter les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables avec respect et équité, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles.
3. Reconnaître que certains individus peuvent être particulièrement à risque, y compris les enfants non accompagnés, les enfants anciennement associés à des groupes armés, les personnes handicapées et les foyers dirigés par des enfants.
4. Prévenir les risques posés par les affiliés de WWoW, les opérations ou les programmes à ces groupes.
5. Prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable au-dessus des autres objectifs.
6. Se conformer aux lois locales de bien-être et de protection et aux normes internationales.
7. Déclarer toute condamnation ou enquête liée à la maltraitance.
8. Signaler immédiatement les préoccupations ou soupçons concernant les violations de protection.

Tous les employés, toutes les employées, représentantes et représentants de **We are NOT Weapons of War** **ne doivent jamais** :

1. S'engager dans toute forme de maltraitance, d'exploitation ou de négligence.
2. Physiquement agresser ou maltraiter les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables.
3. S'engager dans une activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, indépendamment de l'âge de consentement ou de la coutume.
4. S'engager dans une activité sexuelle avec des participants.
5. Participer à la traite des personnes ou utiliser du travail forcé.
6. Développer des relations inappropriées avec les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables.
7. Passer du temps excessif seul ou rester la nuit avec ces groupes en dehors d'un contexte familial.

8. Approuver ou participer à des comportements dangereux, illégaux, discriminatoires ou abusifs.
9. Rabaisser, dégrader, humilier ou perpétrer des abus émotionnels.
10. Discriminer ou montrer un traitement préférentiel envers les participants.
11. Exposer ces groupes à des contenus inappropriés.
12. Prendre ou partager des photos ou vidéos inappropriées sans consentement ou approbation professionnelle.

## 5. PROCÉDURE DE SIGNALEMENT

Les employés, employées, représentants et représentantes de We are NOT Weapons of War peuvent signaler une préoccupation à l'une des personnes suivantes :

- À la personne en charge des ressources humaines, ou à défaut, à la Présidente-Fondatrice.

Les enquêtes seront menées de manière opportune, équitable, objective et, dans la mesure du possible, confidentielle. Cela inclut l'utilisation de pratiques d'entretien appropriées avec les plaignants et les témoins. Toutes les informations et les preuves documentées seront conservées en toute sécurité et dans la plus stricte confidentialité. Les informations sensibles liées aux rapports de **We are NOT Weapons of War**, qu'elles concernent des employés, employées, représentants et représentantes de WWoW ou d'autres dans les communautés dans lesquelles l'ONG travaille, ne seront partagées qu'avec les autorités chargées de l'application de la loi, si un signalement doit être fait auprès de ces dernières.

WWoW prendra les mesures nécessaires, y compris l'assistance aux victimes, la protection de la confidentialité des parties impliquées, les actions disciplinaires, l'initiation de procédures judiciaires et l'assurance que les incidents ne se reproduisent pas.

En signant cette politique, les représentants de WWoW reconnaissent leur engagement à la protection et acceptent de se conformer à ses dispositions.

## 6. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La personne en charge des ressources humaines ou à défaut, la Présidente-Fondatrice est chargée de surveiller l'application de la politique de protection de l'enfance et des personnes vulnérables au sein de **We are NOT Weapons of War**. Il est responsable de garantir que cette politique soit mise en œuvre de manière cohérente et efficace dans l'ensemble de l'organisation. Cela inclut la supervision des processus internes de prévention, de formation, de gestion des plaintes, ainsi que l'évaluation régulière de l'efficacité des mesures prises.

En outre, la personne en charge des ressources humaines ou à défaut, la Présidente-Fondatrice est chargée de coordonner les efforts entre les différentes parties prenantes de l'organisation pour assurer que toutes les procédures en matière de protection de l'enfance et des personnes vulnérables soient respectées et suivies. Elle devra également veiller à ce que des mécanismes d'écoute et de soutien soient accessibles et appropriés pour toutes les personnes concernées.

La politique de lutte contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel a été officiellement adoptée par le Conseil d'administration de **We are NOT Weapons of War** le 11 décembre 2024 et est entrée en vigueur à cette date.

Je, soussigné(e) ....., déclare avoir reçu, lu et compris la Politique de protection de **We are NOT Weapons of War**, et je m'engage à la connaître et à travailler conformément à celle-ci. Je comprends que tout manquement à respecter la Politique de protection peut entraîner la résiliation de mon engagement avec WWoW, ou d'autres procédures disciplinaires ou judiciaires comme mentionné ci-dessus. De plus, je déclare ne pas avoir de casier judiciaire concernant une infraction envers un enfant (que je n'ai pas précédemment déclarée) et je ne connais aucune raison pour laquelle quelqu'un pourrait me juger inapte à travailler avec des enfants.

Date : ..... Signature :